



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2018 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 12 mars 2018 à 16h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Bruno SIDO,	Président ;
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président ;
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier, représentant l'Etat ;
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental.
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental ;
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (1)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional ;
-------------------------	---------------------------------------

Participaient également (10)

Mme Patricia BARJOT	DDFiP de la Haute-Marne - Directrice Départementale ;
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne ;
M. Bruno FREDET	EDF – Ancien Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne ;
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron ;
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne ;
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire ;
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne ;
M. Alain SABATIER	EDF – Nouveau Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse ;
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL
Mme Maud TELLIER	Conseil régional - Chargée de mission transition énergétique.

Sept administrateurs sont présents, un excusé ayant donné un pouvoir non nominatif soit huit voix sur huit.

La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

L'activité d'engagement 2017 du GIP Haute-Marne est en recul par rapport aux exercices antérieurs avec 22.535.031 € d'engagements (contre 33,3 M€ en 2016).

Pourtant, le nombre de projets soutenus est plus important : 446 projets financés en 2017 contre 420 l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par :

- des décisions exceptionnellement lourdes en 2016 qui n'ont pas été renouvelées en 2017 (EHPAD de Poissons 3,2 M€, Très haut-débit 4,3 M€...).
- un net recul des engagements sur les contrats de Villes avec 1,8 M€ en 2017 contre 4,7 M€ en 2016 (baisse de 64%).

L'activité 2017 se résume donc comme suit :

- 214 opérations d'infrastructures et grands projets publics pour 11.683.053 € ;
- 71 opérations dans le domaine de l'environnement pour 2.019.977 € ;
- 143 aides aux entreprises pour 7.541.431 € ;
- 18 dotations communales pour 1.290.570 €, soit 590 € par habitant.

Trois catégories de projets nécessitent une vigilance.

1. Les unités de méthanisation.

Ces projets sont désormais assez nombreux et ils mobilisent plusieurs co-financements, en premier lieu les dispositifs ADEME.

M. le Président fait part de sa crainte que les subventions rendent artificiellement rentables certains projets. En effet, les méthaniseurs avec cogénération ne sont pas tous économiquement performants compte tenu de la faible valorisation de l'énergie thermique. Les rendements de moteurs thermiques seraient proches de 20%. Les méthaniseurs qui peuvent injecter directement le gaz dans un réseau de distribution de gaz sont plus performants.

2. Les groupes scolaires

M. le Président invite à la vigilance sur la pérennité des groupes scolaires du fait des évolutions démographiques. Les équipements doivent être dimensionnés raisonnablement compte tenu des évolutions prévisibles des effectifs à scolariser.

L'avis de l'inspection académique sera mobilisé sur ces sujets.

3. Les prêts transmission-reprise

La transmission d'entreprise est un enjeu important pour les PME compte tenu du départ en retraite de nombreux dirigeants. Il y a des enjeux multiples, notamment en matière de transmission des compétences techniques, commerciales.

En matière de financement, les interventions du GIP Haute-Marne ne doivent pas accroître les prix de cession et donc l'endettement des repreneurs, la charge pesant in fine sur la PME elle-même.

Contexte de CIGEO

Le Gouvernement s'implique à nouveau sur CIGEO à travers l'action de M. Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique, sur nos territoires.

L'Etat a pris les mesures utiles au retour de l'Etat de droit avec l'évacuation du bois Lejuc.

Lors du Comité de Haut Niveau du 7 mars 2018, un effort important de concertation sur CIGEO a été annoncé.

Une nouvelle concertation sur la fiscalité est programmée. M. le Président rappelle que cette concertation a eu lieu en février 2017 à l'initiative de Mme BOQUET et M. ERBA,

rapporteurs de la mission IGF-IGA sur la fiscalité de CIGEO. Les propositions du modèle de Kourou faisaient alors l'unanimité.

Le contrat de territoire, dont l'élaboration est confiée à l'équipe de Mme la Préfète coordonnatrice, a brièvement été évoqué. Le Ministre souhaite qu'il soit signé fin d'année. Sur ce contrat, les GIP sont mobilisés.

M. le Président souhaite distinguer deux natures de projets :

- Les projets en cours que le GIP Haute-Marne finance déjà depuis bien longtemps (routes, assainissement, eau potable, équipements des collectivités, les aides aux entreprises...). Ces projets continueront à être soutenus avec ou sans contrat.
- Les projets exceptionnels nécessaires dans l'environnement de CIGEO. Il s'agit notamment de la mise à niveau de la RN135 en Meuse et de la RN67 en Haute-Marne avec la poursuite de la mise à 2x2 voies.

Au cours du CHN, la question du financement d'équipements de collectivités par anticipation de la fiscalité attendue de CIGEO a été évoquée. La Caisse des Dépôts et Consignations est invitée à examiner la question. Le GIP Haute-Marne sera associé à ces réflexions.

Cependant, il faut là aussi faire preuve de lucidité. La situation de certaines collectivités ou groupements de collectivités est très délicate. Il faut donc et bien examiner la prise de risque lorsque le niveau des ressources fiscales à venir est incertain.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce conseil, M. le Président souhaite évoquer deux dossiers :

1. Un partenariat avec L'ANDRA est proposé pour développer le projet de démonstrateur de la descenderie, sur le territoire de la Haute-Marne, au sein de notre tissu industriel.

Ce démonstrateur sera développé localement par le spécialiste POMA. Il est souhaitable que des relations de sous-traitance avec les entreprises du territoire se nouent autour de POMA. Il faut que les compétences soient localisées sur nos départements.

POMA devrait demain installer la descenderie, voire en assurer la maintenance ou l'exploiter. Au-delà du démonstrateur, c'est un enjeu de long terme.

2. Le projet Forge 2020, transfert des forges de Bologne par LISI, progresse. Le Groupe Fayat a été retenu pour la construction de l'usine Forge 2020 de LISI. L'APD est en cours d'élaboration.

Les équipes de LISI, du conseil départemental et du GIP Haute-Marne sont mobilisées sur cet important investissement réalisé par SEM Haute-Marne Immo-Bail.

Décisions du conseil d'administration

Conseil départemental - Aménagement de la RD 384 entre Braucourt et le Der (18-01)

Le conseil départemental a programmé :

- Renforcement et l'aménagement de la route départementale 384, entre Braucourt et le carrefour de Beaulieu, sur une longueur de 2,7 km ;
- Renforcement de la route départementale 384 entre le carrefour de Beaulieu et le Der, sur une longueur de 800 m ;
- Réhabilitation de la couche de roulement dans la traversée de Braucourt ;
- Réhabilitation de la structure de chaussée entre Planrupt et Braucourt, sur une longueur de 2,9 km.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder une aide de 35%, dans la limite de 953.400 €, à ces aménagements de la route départementale 384 dont le coût global est de 2.724.000 € HT.

Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Modifications t (18-02)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité (M. Ollivier ne prend pas part au vote) :

- de participer au financement des opérations du contrat de ville de Joinville dans la limite d'une enveloppe globale de 5.285.147 €, soit :
 - 3.036.164 € au profit de la Ville de Joinville,
 - 1.155.200 € au profit de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne,
 - 160.000 € au profit de l'Association Oh'ls,
 - 886.000 € au profit d'HAMARIS,
 - 7.783 € au profit de l'UCIA,
 - 40.000 € au profit de l'Hôpital Sainte-Croix.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

- d'autoriser M. le Président à le signer la convention à intervenir.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 35 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Chaumont 2015-2020 - Modifications (18-03)

Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 prenant en compte, à la demande de la Ville de Chaumont et de la communauté d'agglomération :

- Action 1 : construction d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle : modification du montant des travaux qui passe de 27.097.366 € HT à 31.122.527 € HT, avec une subvention du Groupement maintenue à 8.129.210 € (26 %),
- La création d'une nouvelle action 5 – plan écoles, avec un montant de travaux estimé à 6.156.123 € HT et une aide attendue du GIP de 1.386.269 € (23 %),
- La création d'une nouvelle action 6 – travaux bâtiment ancienne école Guizot en vue de l'implantation des Restos du Cœur, avec un montant de travaux estimé à 160.000 € HT et une aide attendue du GIP de 48.000 € (30 %),
- La création d'une nouvelle action 7 - rénovation des installations techniques de la Maison du Livre et de l'Affiche – Les Silos, avec un montant de travaux estimé à 811.809 € HT et une aide attendue du GIP de 243.543 € (30 %),
- La création d'une nouvelle action 8 – réfection des sanitaires du Stade Daniel Louis, avec un montant de travaux estimé à 563.416 € HT et une aide attendue du GIP de 169.025 € (30 %).

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'acter, au titre de l'action 18-29 « Contrats de ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 à 47.795.408 € HT d'investissements, pour 8 opérations, avec un financement du Groupement limité à 12.640.000 (26 %), selon le tableau ci-annexé,
- et d'autoriser M. le Président à le signer.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015 2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 8 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron - Réexamen (18-04)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.176.240 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Commune de Wassy - maison médicale (18-05)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter, au titre de l'action 18-08 "Investissement à vocation économique en location simple" une aide de 40 %, dans la limite de 749.428 €, pour le projet de création d'une maison médical sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Wassy dont l'assiette subventionnable s'élève à 1.873.570 € HT.

Commune de Graffigny-Chemin - chaufferie bois et réseau de chaleur (18-06)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder, au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 1 %, dans la limite de 3.539 €, pour le projet de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Graffigny-Chemin dont l'assiette subventionnable s'élève à 237.765 € HT.

Commune de Voisey - chaufferie bois et réseau de chaleur à Voisey (18-07)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'octroyer, au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 20 %, dans la limite de 11.086 €, pour le projet de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Voisey dont l'assiette subventionnable s'élève à 55.432 € HT.

SAS Methafet - unité de méthanisation à Andelot (18-08)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'allouer, au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 8 % dans la limite de 200.000 € pour le projet de création d'une unité de méthanisation à Andelot par la SAS Methafet dont l'assiette subventionnable s'élève à 2.568.793 € HT.

Cette aide sera allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Sarl Novalait - Unité de méthanisation - Graffigny-Chemin (18-09)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter, au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 11 % dans la limite de 50.000 € pour le projet de création d'une unité de méthanisation par la Sarl NOVALAIT dont l'assiette subventionnable s'élève à 450.139 € HT.

Cette aide sera allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Bio Métha Energie - unité de méthanisation à Saint-Maurice (18-10)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'octroyer, au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 10 % dans la limite de 200.000 € pour le projet de création d'une unité de méthanisation à Saint-Maurice par la SAS Bio Métha Energie dont l'assiette subventionnable s'élève à 1.965.050 € HT.

Cette aide sera allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Cogesal-Miko - unité de méthanisation sur la station d'épuration - Saint-Dizier (18-11)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'apporter, au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 14 % dans la limite de 232.690 € pour le projet de création d'une unité de méthanisation à Saint-Dizier par la SAS Cogesal-Miko dont l'assiette subventionnable s'élève à 1.605.380 € HT.

Cette aide sera allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

POMA - démonstrateur funiculaire descenderie CIGEO (18-12)

L'ANDRA a proposé que le banc d'essai et les essais du démonstrateur du funiculaire pour la descenderie CIGEO soient réalisés sur le territoire haut-marnais plutôt qu'en Rhône-Alpes. Ce choix tient à la volonté d'anticiper les partenariats que POMA devra nouer lors de la construction de la descenderie et d'ancrer ce développement technologique dans le tissu économique local.

Cette localisation de l'opération entraîne des coûts supplémentaires pour POMA. Un accord peut cependant être envisagé avec un effort financier de l'ANDRA et un accompagnement du GIP.

Il s'agit d'un développement technologique qui mobilise des compétences en phase avec celles présentes dans le tissu économique du département (structures métalliques, électrotechnique, mécanique, ...).

Le conseil d'administration décide à l'unanimité (M. Mazoyer ne prend pas part au vote) d'acter, au titre de l'action 18-11 "Subvention investissements innovants et recherche-développement" une aide de 10 %, dans la limite de 973.292 €, pour le projet de création d'un démonstrateur du funiculaire pour la descenderie CIGEO dont l'assiette subventionnable s'élève à 9.732.922 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h30, la séance est levée.

Le Président


Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

13 AVR. 2018

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-01
OBJET : Conseil départemental - Aménagement de la RD384 entre Braucourt et le Der	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil départemental a programmé :

- Renforcement et l'aménagement de la route départementale 384, entre Braucourt et le carrefour de Beaulieu, sur une longueur de 2,7 km ;
- Renforcement de la route départementale 384 entre le carrefour de Beaulieu et le Der, sur une longueur de 800 m ;
- Réhabilitation de la couche de roulement dans la traversée de Braucourt ;
- Réhabilitation de la structure de chaussée entre Planrut et Braucourt, sur une longueur de 2,9 km.

Le présent dossier concerne les deux premiers dossiers.

Les virages entre le carrefour de Beaulieu et l'agglomération de Braucourt sont accidentogènes.

Cette section de la route départementale 384, tout comme celle entre le carrefour de Beaulieu et les ponts du Der au droit du camping des sources ne sont pas actuellement hors gel. Le renforcement structurel qui sera mis en place permettra de supprimer les barrières de dégel sur cet axe.

Les travaux consistent à :

- Modifier le tracé en plat et le profil en long au niveau des virages ;
- Reconstruire tous les aqueducs transversaux ou longitudinaux ;
- Augmenter la largeur roulable à 7 m sur les deux sections :
 - d'un côté (sur une largeur de 4 m) sur la section comprise entre Braucourt et le carrefour de Beaulieu ;
 - des deux côtés (sur une largeur de 2 m de chaque côté) entre le carrefour de Beaulieu et le Der ;
- Renforcer la structure de chaussée avec deux couches de grave bitume (20 cm) sur une largeur de 8 m ;
- Mettre en œuvre une couche de roulement sur une largeur de 7,50 m, les accotements et les signalisations verticale et horizontale.

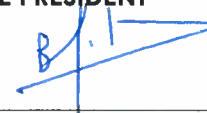
Les travaux de terrassement sont réalisés sous circulation pendant une durée d'un mois avec la mise en place d'un alternat. Les travaux de mise en œuvre de la structure de chaussée et de la couche de roulement sont réalisés hors circulation pendant une durée de huit semaines.

Dépenses	Montant
Etudes et implantation du projet	7.000
Acquisition foncières	4.000
Déplacement de réseaux (fibre optique)	
Travaux	2.617.805
Contrôles extérieurs	35.000
Déviations et signalisation	58.000
Coordination SPS et publicité	2.195
TOTAL	2.724.000

Le coût des investissements s'élèvent à 2.724.000 € HT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-35 "Programmes routiers" une aide de 35 %, dans la limite de 953.400 €, du projet d'aménagement de la RD384 entre Braucourt et le Der sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental de la Haute-Marne dont l'assiette subventionnable s'élève à 2.724.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small> 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-02
OBJET : Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Joinville 2010-2014.

Le coût total était estimé à 13.367.868 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 40 % dans la limite de 5.285.147 €.

A fin 2014, le programme a été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville ont été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Contrat de ville 2015-2020

Pour la mandature communale 2014-2020, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de la commune de Joinville n'étant pas totalement finalisé, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 avril 2017, s'est prononcé sur une maquette (ci-annexée) comportant 38 opérations dont le coût total s'élève à 16.193.617 € (HT ou TTC). Le financement du GIP Haute-Marne représente 30 % dans la limite de 4.889.947 €.

Le GIP Haute-Marne a engagé 1.273.612 € sur ces projets, dont 839.355 € ont été versés au 30 janvier 2018.

Il est proposé aujourd'hui de modifier et de compléter le contrat de ville de Joinville 2015-2020.

A signaler que certaines opérations, supérieures à 100.000 € HT, pourraient bénéficier d'un taux majoré de 50 %, conformément à l'action 18-29 du programme d'activité 2018 du GIP Haute-Marne.

Les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux

Action 1-1 : Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte

Modification du montant des travaux qui passe de 1.700.000 € HT à 1.562.965 € HT, d'où, au taux de 40 %, une subvention du GIP Haute-Marne qui passe de 680.000 € à 625.186 €.

ETUDE

- ◆ Coût prévisionnel : 62.500 €
- ◆ GIP : 15.000 € (24 %)

TRAVAUX

- ◆ Coût prévisionnel : 1.562.965 € HT
- ◆ GIP : 625.186 € (40 %)

- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 1-5 : Aménagement de la place de la Grève et de ses abords (carrefours, rues et chemins environnants)

Action qui se substitue aux actions 1-5 « aménagement d'un cheminement doux à la place de l'ancienne voie ferrée – accès au Cavé » et 1-10 « réfection des sanitaires de la place de la Grève ». Ces actions totalisaient un montant de travaux de 148.000 € HT et, au taux de 40 %, un montant de subvention global de 59.200 €. Le montant des travaux passe à 200.000 € HT et la subvention, au taux majoré de 50 %, est portée à 100.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 200.000 € HT
- ◆ GIP : 100.000 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 1-7 : Création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville

Il est proposé de porter le montant de l'opération de 80.000 € HT à 120.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 32.000 € à 48.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 120.000 € HT
- ◆ GIP : 48 000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 1-9 : Stabilisation et sécurisation des circulations douces sur le site du Château d'en Haut, installation de bancs, de tables de pique-nique, d'une table d'orientation et d'une signalétique touristique (éléments fixes)

Il est proposé de baisser le montant de l'opération de 500.000 € HT à 100.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 200.000 € à 40.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 100.000 € HT
- ◆ GIP : 40.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 1-10 : Réfection des sanitaires place de la Grève

Action 1-10 regroupée avec l'action 1-5 dont l'intitulé est désormais « aménagement de la place de la Grève et de ses abords – carrefours, rues et chemins environnants ».

Action 1-12 : Aménagement de la place René Quantin

Action supprimée

Action 1-13 : Rues Léon Morel et Albert Gigoux

Nouvelle action

Les travaux sont estimés à 3.117.507 € HT et la subvention, au taux majoré de 50 %, serait limitée à 1.558.753 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 3.117.507 € HT
- ◆ GIP : 1.558.753 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville

Action 2-1 : Primes de façades

Modification du montant des travaux qui passe de 500.000 € HT à 1.000.000 € TTC, d'où, au taux de 40 %, une subvention du GIP Haute-Marne qui passe de 200.000 € à 400.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.000.000 € TTC
- ◆ GIP : 400.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 2-2 : Travaux bâtiment 13 rue des Royaux

Le projet 4670 examiné en comité exécutif du 9 octobre 2015 a été financé au taux de 40 % alors que le taux affiché au contrat de ville était de 20 %.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de créer, dans le contrat de ville :

- Une ligne financée à 40 %, avec, pour un montant de travaux de 18.355 € HT, une subvention limitée à 7 342 € (projet 4670 du 9 octobre 2015),
- Une ligne financée à 20 %, avec, pour un montant de travaux de 1.527.166 € HT, une subvention limitée à 306.537 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 18.355 € HT
- ◆ GIP : 7.342 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville
- ◆ Coût prévisionnel : 1.527.166 € HT
- ◆ GIP : 306.537 € (20 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 2-5 : Acquisition et mise en sécurité des bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 4 rue du Temple, 22 rue des Capucins, 25 et 26 rue des Marmouzets, 32 rue des Royaux, 21 rue des Marmouzets, 1 rue Marcand, 28 rue des Capucins, 22 rue des Royaux, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques et 1 rue des Chanoines

Modification de l'intitulé de l'action, la subvention portant également sur les acquisitions de bâtiments et des sites ayant été ajoutés.

Par ailleurs, il est proposé de baisser le montant de l'opération de 537.955 € HT à 300.000 € HT. La Ville sollicite un taux majoré de subvention de 50 %, la subvention passant de 215.182 € à 150.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 300.000 € HT
- ◆ GIP : 150.000 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 2-6 : Reconversion des friches urbaines : Paradis, annexe de l'hôtel de la Poste, AVK

Nouvelle action.

Ce projet rentre dans le dispositif « zéro chômage » et pourrait être porté, soit par l'Association Territoires zéro chômeur, soit par la Ville de Joinville.

L'estimation des acquisitions et des travaux s'élève à 500.000 € HT et la Ville sollicite un taux majoré de subvention de 50 %. La subvention serait alors limitée à 250.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ GIP : 250.000 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Association Territoires zéro chômeur ou Ville de Joinville

Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine

Action 3-4 : Restauration de l'église Notre-Dame et de ses abords (rues et places environnantes)

Modification de l'intitulé uniquement.

La Ville souhaite intégrer, dans cette action, les opérations de requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'église Notre-Dame (place des Halles, place du Marché...).

Action 3-5 : Réhabilitation du garage Coisy – 23 rue de la Harpe

Il est proposé de baisser le montant de l'opération de 75.000 € HT à 41.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 30.000 € à 16.400 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 41.000 € HT
- ◆ GIP : 16.400 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Action 3-9 : Restauration et mise en sécurité du patrimoine mobilier et du petit patrimoine immobilier communal

Modification de l'intitulé uniquement.

Action 3-10 : Mise en lumière du centre historique

Nouvelle action

La Ville de Joinville souhaite procéder à l'éclairage des bâtiments patrimoniaux et des cheminements du centre ancien.

L'estimation des travaux s'élève à 150.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, serait limitée à 60.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 150.000 € HT
- ◆ GIP : 60.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 4 : Accueil de services

Action 4-1 : Réhabilitation de charpentes de bâtiments communaux : Mairie, ateliers municipaux, bibliothèque des Broyes d'Or, gymnase Billon, salle des fêtes Raymond Hanin

Il est proposé :

- de modifier l'intitulé de l'action pour intégrer d'autres bâtiments,
- et de ce fait d'augmenter le montant de l'opération qui passe de 500.000 € HT à 600.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 200.000 € à 240.000 €.

- ◆ Coût prévisionnel : 600.000 € HT
- ◆ GIP : 240.000 € (40 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Axe 9 : Revitalisation économique

Action 9-1 : Revitalisation du commerce (boutique éphémère, boutique en fête, à l'essai, etc), communication « osez Joinville »

Nouvelle action pour prendre en compte les opérations en matière de revitalisation des commerces, ainsi que les actions de communication diverses mises en place.

L'estimation des dépenses s'élève à 100.000 € TTC et, au taux majoré de 50 %, la subvention serait limitée à 50.000 €.

La Ville sollicite un taux majoré de subvention de 50 %.

- ◆ Coût prévisionnel : 100.000 € TTC
- ◆ GIP : 50.000 € (50 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Joinville

Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur la modification du contrat de ville de Joinville 2015-2020 prenant en compte, à la demande de la Ville de Joinville :

- Action 1-1 – Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte (travaux et études) : modification du montant des travaux qui passe de 1.700.000 € HT à 1.562.965 € HT, d'où, au taux de 40 %, une subvention du GIP Haute-Marne qui passe de 680.000 € à 625.186 €,
- Action 1-5 - aménagement de la place de la Grève et de ses abords - action qui se substitue aux actions 1-5 « aménagement d'un cheminement doux à la place de l'ancienne voie ferrée – accès au Cavé » et 1-10 « réfection des sanitaires de la place de la Grève », avec un coût prévisionnel de travaux de 200.000 € HT et une subvention, au taux majoré de 50 %, limitée à 100.000 €.
- Action 1-7 – Création d'une liaison douce entre Joinville et Vecqueville – augmentation de l'enveloppe de dépenses qui passe de 80.000 € HT à 120.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 32.000 € à 48.000 €,
- Action 1-9 - Stabilisation et sécurisation des circulations douces sur le site du Château d'en Haut, installation de bancs, de tables de pique-nique, d'une table d'orientation et d'une signalétique touristique (éléments fixes) – baisse du montant de l'opération qui passe de 500.000 € HT à 100.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 200.000 € à 40.000 €,
- La suppression de l'action 1-12 - Aménagement de la place René Quantin,
- La création d'une nouvelle action 1-13 – Rues Léon Morel et Albert Gigoux, avec un montant de travaux estimé à 3.117.507 € HT et une aide attendue du GIP, au taux majoré de 50 %, de 1.558.753 €,
- Action 2-1 – primes de façades – augmentation du montant des travaux qui passe de 500.000 € TTC à 1.000.000 € TTC, la subvention, au taux de 40 %, passant de 200.000 € à 400.000 €,
- La création de deux lignes distinctes pour l'action 2-2 – Travaux bâtiment 13 rue des Royaux, l'une financée à 40 % (subvention de 7.342 € pour un montant de travaux de 18.355 € HT), l'autre à 20 % (subvention de 306.537 € pour un montant de travaux de 1.527.166 € HT),
- La modification de l'intitulé de l'action 2-5 - Mise en sécurité des bâtiments 2 rue de la Côte du Château, 4 rue du Temple, 22 rue des Capucins, 25 et 26 rue des Marmouzets, 32 rue des Royaux, 21 rue des Marmouzets, 1 rue Marcand, 28 rue des Capucins, 22 rue des Royaux, 7 rue du Faubourg Saint-Jacques et 1 rue des Chanoines, ainsi que la baisse du montant de l'opération qui passe de 537.955 € HT à 300.000 € HT, la subvention, au taux majoré de 50 %, passant de 215.182 € à 150.000 €,
- La création d'une nouvelle action 2-6 – Reconversion des friches urbaines : Paradis, annexe de l'hôtel de la poste, AVK, avec un montant de travaux de 500.000 € HT et, au taux majoré de 50 %, une subvention attendue de 250.000 €,
- La modification de l'intitulé de l'action 3-4 - Restauration de l'église Notre-Dame et de ses abords (rues et places environnantes), afin d'y intégrer les opérations de requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'église Notre-Dame,

- Action 3-5 - Réhabilitation du garage Coisy – 23 rue de la Harpe – baisse du montant de l'opération qui passe de 75.000 € HT à 41.000 € HT, la subvention, au taux de 40 %, passant de 30.000 € à 16.400 €,
- La modification de l'intitulé de l'action 3-9 - Restauration et mise en sécurité du patrimoine mobilier et du petit patrimoine immobilier communal,
- La création d'une nouvelle action 3-10 – Mise en lumière du centre historique, avec un montant de travaux de 150.000 € HT et, au taux de 40%, une subvention limitée à 60.000 €,
- La modification de l'intitulé de l'action 4-1 – Réhabilitation de charpentes de bâtiments communaux et accessibilité : mairie, ateliers municipaux, bibliothèque des Broyes d'Or, gymnase Billon, salle des fêtes Raymond Hanin. Par ailleurs, le montant des travaux passe de 500.000 € HT à 600.000 € HT et la subvention, au taux de 40 %, passe de 200.000 € à 240.000 €,
- La création d'une nouvelle action 9-1 – Revitalisation du commerce (boutique éphémère, boutique en fête, à l'essai, etc.), communication « osez Joinville » - Le montant des travaux est estimé à 100.000 € TTC et la subvention, au taux majoré de 50 %, serait limitée à 50.000 €.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 35 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 19.894.134 € (HT ou TTC).

Les montants de financement sollicités sur les projets (6.795.575 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020, identique à l'enveloppe 2010-2014 (5.285.147 €).


**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (M. Ollivier ne prend pas part au vote)
DECIDE**

- de participer au financement des opérations du contrat de ville de Joinville dans la limite d'une enveloppe globale de 5.285.147 €, soit :
 - o 3.036.164 € au profit de la Ville de Joinville,
 - o 1.155.200 € au profit de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne,
 - o 160.000 € au profit de l'Association Oh'ls,
 - o 886.000 € au profit d'HAMARIS,
 - o 7.783 € au profit de l'UCIA,
 - o 40.000 € au profit de l'Hôpital Sainte-Croix.

Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

- d'autoriser M. le Président à le signer la convention à intervenir.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 35 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE - M. Ollivier ne prend pas part au vote	
<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</p> <p style="text-align: center;">Le Commissaire du Gouvernement</p> <p style="text-align: center;">13 AVR. 2018</p>	<p>Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT</p> 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-03
OBJET : Contrat de ville de Chaumont 2015-2020 - Modifications	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 18 mars 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Chaumont 2010-2014, qui comportait initialement sept opérations. Le coût total était estimé à 42.150.000 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 30 % dans la limite de 12.640.000 €.

La convention initiale ayant fait l'objet de quelques ajustements par voie d'avenants, la convention portait au final sur cinq opérations, d'un coût total estimé à 42.325.000 € HT, l'aide du GIP étant maintenue à 12.640.000 € (30 %).

A fin 2014, quatre opérations avaient été réalisées :

- le multiplexe cinématographique,
 - le centre international du graphisme,
 - l'aménagement des espaces publics dans le quartier de la gare et le pôle d'échanges multimodal,
 - la réhabilitation d'une friche en centre-ville pour regrouper les services municipaux,
- pour un montant global de travaux de 36.741.887 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 10.090.465 €. Le programme de travaux avait donc été réalisé à 80 %.

Contrat de ville 2015-2020

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne a renouvelé son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels dont les enveloppes sont, pour 2015-2020, identiques aux enveloppes des contrats 2010-2014.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 octobre 2015, s'est prononcé sur une maquette (tableau ci-annexé) comportant quatre opérations dont le coût total prévisionnel s'élève à 36.078.899 €. Le financement du GIP Haute-Marne représente 30 % dans la limite de 10.793.162 €.

Le Groupement a engagé 1.571.522 € sur ces projets, dont 1.169.191 € ont été versés au 6 février 2018.

Il est aujourd'hui proposé de modifier et de compléter le contrat de ville de Chaumont 2015-2020. Les ajustements par rapport au contrat déjà acté se récapituleraient comme suit :

Action 1 : Construction d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle

Il est proposé d'actualiser le plan de financement sur la base de dépenses qui seraient portées de 27.097.366 € HT à 31.122.527 € HT.

La subvention du Groupement serait maintenue à 8.129.210 € (26 %).

- ◆ Coût prévisionnel : 31.122.527 € HT
- ◆ GIP : 8.129.210 € (26 %)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Chaumont

Action 5 : Plan écoles

Nouvelle action

La Ville de Chaumont s'est engagée dans un « plan école » pluriannuel avec pour objectif de réaliser des travaux de réfection et d'accessibilité dans plusieurs écoles (Ferry, Cassin, Lafayette, Herriot, etc).

- ◆ Coût prévisionnel : 6.156.123 € HT
- ◆ GIP : 1.386.269 € (23%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Action 6 : Travaux bâtiment ancienne école Guizot en vue de l'implantation des Restos du Coeur

L'ancien foyer des jeunes travailleurs (FJT), qui accueille actuellement l'association « Les Restos du Cœur », nécessite une mise aux normes électriques et incendie.

A ce jour, le propriétaire du bâtiment n'a pas prévu de réaliser les travaux. Aussi, afin que l'association puisse poursuivre son activité, il est envisagé de l'installer dans le bâtiment de la maternelle de l'ancienne école Guizot.

- ◆ Coût prévisionnel : 160.000 € HT
- ◆ GIP : 48.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Action 7 : Rénovation des installations techniques de la Maison du Livre et de l'Affiche – Les Silos

La Maison du Livre et de l'Affiche – Les Silos rencontre des problèmes de vétusté et de conformité au niveau de ses installations de chauffage, de ventilation et de climatisation.

La Ville de Chaumont souhaite engager des travaux qui permettront d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, le confort des usagers de la médiathèque et la conservation des œuvres.

Il est envisagé le remplacement des portes du sas d'entrée, la création d'un espace accueil fermé, l'installation d'une nouvelle centrale de traitement de l'air double flux pour les salles et

les bureaux, le remplacement des centrales de traitement de l'air des archives et l'installation d'une nouvelle chaudière plus performante.

- ◆ Coût prévisionnel : 811.809 € HT
- ◆ GIP : 243.543 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Action 8 : Réfection des vestiaires du stade Daniel Louis

Les locaux actuels étant vétustes, il a été décidé le remplacement des vestiaires du stade Daniel Louis.

Des travaux de génie civil et de terrassement vont être mis en œuvre pour accueillir des bâtiments modulaires.

Des raccordements au réseau de chaleur, à l'assainissement et à l'éclairage public sont également prévus.

- ◆ Coût prévisionnel : 563.416 € HT
- ◆ GIP : 169.025 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chaumont

Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 prenant en compte, à la demande de la Ville de Chaumont et de la communauté d'agglomération :


- Action 1 : construction d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle : modification du montant des travaux qui passe de 27.097.366 € HT à 31.122.527 € HT, avec une subvention du Groupement maintenue à 8.129.210 € (26 %),
- La création d'une nouvelle action 5 – plan écoles, avec un montant de travaux estimé à 6.156.123 € HT et une aide attendue du GIP de 1.386.269 € (23 %),
- La création d'une nouvelle action 6 – travaux bâtiment ancienne école Guizot en vue de l'implantation des Restos du Cœur, avec un montant de travaux estimé à 160.000 € HT et une aide attendue du GIP de 48.000 € (30 %),
- La création d'une nouvelle action 7 - rénovation des installations techniques de la Maison du Livre et de l'Affiche – Les Silos, avec un montant de travaux estimé à 811.809 € HT et une aide attendue du GIP de 243.543 € (30 %),
- La création d'une nouvelle action 8 – réfection des sanitaires du Stade Daniel Louis, avec un montant de travaux estimé à 563.416 € HT et une aide attendue du GIP de 169.025 € (30 %).

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Chaumont figure en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

- d'acter, au titre de l'action 18-29 « Contrats de ville 2015-2020 », la modification du contrat de ville de Chaumont 2015-2020 à 47.795.408 € HT d'investissements, pour 8 opérations, avec un financement du Groupement limité à 12.640.000 (26 %), selon le tableau ci-annexé,
- et d'autoriser M. le Président à le signer.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Chaumont 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 8 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-04
OBJET : Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron - Réexamen	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a été appelé à se prononcer, le 7 décembre 2015, sur le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron, comprenant dix opérations pour un montant de travaux de 1.870.240 €.

A ce jour, six opérations ont été engagées pour un montant de 887.337 € (47 % du contrat), avec un appui financier du GIP Haute-Marne de 517.227 €.

Le financement du GIP Haute-Marne vise à compléter les autres aides publiques pour porter le cumul des aides au taux maximum d'aides publiques autorisé, au cas particulier de cette collectivité.

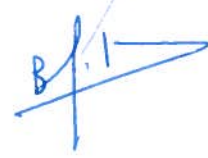
Par courrier du 19 février 2018, M. le Maire de Saudron a informé le Groupement de la nécessité d'actualiser les montants estimatifs, les chiffres indiqués en 2015 ayant subi des évolutions dues par exemple à l'attribution de marchés de travaux ou à des changements dans la programmation des projets.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser M. le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des douze opérations retenues, dont le coût global s'élève à 2.176.240 € (HT ou TTC).

Chacune des douze opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-05
OBJET : Commune de Wassy - maison médicale	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Wassy crée une maison de santé pluridisciplinaire dans des bâtiments situés place Marie Stuart et boulevard de l'Hôpital.

Cette MSP accueillera cinq médecins généralistes, cinq infirmières, un kinésithérapeute (qui viendra s'installer sur la commune) et un laboratoire de prélèvements. Un cabinet sera également à la disposition d'autres professions paramédicales en vacation : pédicure-podologue, psychologue, sage-femme, le centre de soins d'accompagnement prévention en addictologie ou l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

La commune de Wassy compte 3.000 habitants mais son bassin de vie s'étend à plus de 7.000 habitants.

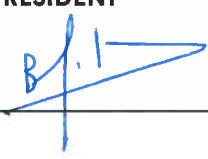
Dépenses	Montant
Lot 1 - VRD - aménagements extérieurs	29.000
Lot 2 - Démolitions - gros œuvre	620.000
Lot 3 - Charpente - couverture tuiles - zinguerie	156.400
Lot 4 - Etanchéité	7.000
Lot 5 - Menuiseries ext. et int. alu - serrurerie	129.100
Lot 6 - Menuiseries ext. et int. bois	129.900
Lot 7 - Plâtrerie - isolation - plafonds	160.300
Lot 8 - Carrelage - faïence	87.200
Lot 9 - Peinture - sols souples	116.600
Lot 10 - Plomberie sanitaire	54.000
Lot 11 - Ventilation	127.000
Lot 12 - Electricité	93.150
Lot 13 - Ascenseur	23.700
Option rayonnage (*)	4.000
Option alarme anti-intrusion	8.000
Option contrôle d'accès	8.200
Honoraires	124.020
TOTAL	1.877.570

(*) Les rayonnages étant exclus, l'assiette éligible s'élève à 1.873.570 € HT.

Financeurs	Aide	Taux
Etat	374.714	20%
Conseil départemental	374.714	20%
GIP Haute-Marne	749.428	40%
Maître d'ouvrage	374.714	20%
Total	1.873.570	100%

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-08 "Investissement à vocation économique en location simple" une aide de 40 %, dans la limite de 749.428 €, du projet de création d'une maison médical sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Wassy dont l'assiette subventionnable de 1.873.570 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-06
OBJET : Commune de Graffigny-Chemin - chaufferie bois et réseau de chaleur	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Graffigny-Chemin a souhaité mettre en place une chaufferie bois plaquettes dans l'ancien local pompier et le garage attenant pour assurer les besoins en chauffage de plusieurs bâtiments publics par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur enterré :

- Le bâtiment de la mairie comprenant trois logements et les locaux de la mairie ;
- La bibliothèque et la salle informatique ;
- La cantine / garderie ;
- La salle des aînés ;
- La salle des fêtes ;
- Le groupe scolaire.

Dépenses	Devis	Eligible
Gros œuvre	26.395	26.395
Chauffage-électricité (*)	205.428	184.038
AMO	27.3332	27.332
TOTAL	259.155	237.765

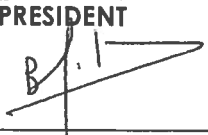
(*) Sont exclus l'installation gaz propane (753 € HT), le moyen de lutte contre l'incendie (537 € HT), la dépose des anciens équipements (2.319 € HT) et le réseau secondaire (17.972 € HT).

L'assiette éligible s'élève à 237.765 € HT.

Financeurs	Aide	Taux
Etat	67.790	29%
Conseil régional	118.882	50%
GIP Haute-Marne	3.539	1%
Maitre d'ouvrage	47.553	20%

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 1 %, dans la limite de 3.539 €, du projet de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Graffigny-Chemin dont l'assiette subventionnable de 237.765 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le	12 AVR. 2018 LE PRESIDENT
13 AVR. 2018		

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-07
OBJET : Commune de Voisey - chaufferie bois et réseau de chaleur à Voisey	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune a souhaité mettre en place une chaudière à granulé avec un réseau de chaleur desservant la mairie, le musée et le local technique ainsi que deux logements communaux.

Dépenses	Montant
Chauffage mairie (*)	43.183,00
Menuiserie	950,00
Electricité	2.848,00
Neutralisation cuve fioul	1.380,00
Matériaux	4.101,12
Architecte	2.400,00
AMO	2.950,00
TOTAL	57.812,12


(*) Sont exclus la vidange et dépose tuyauterie (300 € HT), dépose de l'ancien vase d'expansion (200 € HT), modification du réseau de radiateur (300 € HT), repérage des circuits (200 € HT) et la neutralisation de la cuve à fioul (1.380 € HT).

L'assiette éligible s'élève à 55.432 € HT.

Financeurs	Aide	Taux
Conseil régional	24.944	45%
GIP Haute-Marne	11.086	20%
Maitre d'ouvrage	19.408	35%

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'administration d'apporter au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 20 %, dans la limite de 11.086 €, du projet de création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Voisey dont l'assiette subventionnable de 55.432 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-08
OBJET : SAS Methafet - unité de méthanisation à Andelot	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La SAS METHAFET rassemble cinq associés représentant trois exploitations :

- Gaec de Beveaux : Laurent, Florent et Philippe Ecosse
90 vaches allaitantes et 470 ha (dont 380 ha de céréales)
- Gaec des Roches : Ludovic Thevenin
120 vaches laitières, 45 vaches allaitantes et 420 ha (dont 250 ha de céréales)
- Earl du Millénaire Hervé Foissey
100 broutards et 450 ha (dont 350 de céréales)

L'unité de méthanisation sera implantée sur la commune d'Andelot.

Caractéristiques techniques des installations aidées

1. Matière entrante et dimensionnement

Partenaires	Nature de l'activité	Commune (distance)	Production	SAU (ha)	Implication dans projet
Gaec de Beveaux	Exploitation agricole	Andelot (0 km)	Bovins viande	470 ha	Capitaux
Gaec des Roches	Exploitation agricole	Mareilles (6 km)	Bovins lait et viande	420	Capitaux
Earl du Millénaire	Exploitation agricole	Blancheville (2 km)	Bovins viande	450	Capitaux
Florent Rallet	Exploitation agricole	Cirey-les-Mareilles	Bovins viande	80	Substrat/digestat
BioLiD France	Vendeur de co-produit	Turckheim (210 km)			Substrat

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m ³ CH ₄ potentiel	% CH ₄ du total	Usage actuel
Fumier bovin compact *	3.900	22%	231.660	23%	Epandage
Fumier bovin raclage*	3.500	18%	118.072	12%	Epandage
Lisier bovin*	1.200	6%	7.920	1%	Epandage
Eaux vertes et brunes*	5.200	27%	0	0%	Non valorisées
Total effluents	13.800	73%	357.652	35%	
Paille de céréales*	500	3%	70.400	8%	Litière, retour au sol, vente
Total résidus de cultures	500	3%	70.400	8%	
Ensilage d'herbe*	1.320	7%	107.873	11%	Alimentation animale
CIVE*	1.000	5%	62.726	6%	Non valorisées

Ensilage de maïs*	1.300	7%	117.819	12%	Alimentation animale
Total Cultures énergétiques	3.620	19%	288.418	29%	
Déchets de céréales	1.000	5%	300.365	28%	Alimentation animale
Total déchets IAA	1.000	5%	300.365	28%	
TOTAL	18.920	100%	1.035.715	100%	

*Taux de maîtrise du gisement (en énergie) : 72% (sécurisé à 100% par lettres d'intention)

2. Valorisation du biogaz

La principale consommation de la chaleur sera pour un usage de serres (société à créer) et de séchage de nouvelles cultures (chanvre, sarrasin, tournesol) et de luzerne essentiellement destiné à couvrir le Gaec des Roches, en production laitières Grand Cru.

Le biogaz sera valorisé dans un cogénérateur fonctionnant par la combustion seule du biogaz produit.

Production de biogaz	1.917.294 m ³ /an
Teneur en CH ₄	54%
Puissance électrique installée	495 kWé
Energie électrique revendue	3.927.234 kWhé
Energie thermique produite	4.376.076 kWhth
Serres	720.000 kWhth
Séchoirs	916.167 kWhth
Autoconsommation	961.121 kWhth
Energie thermique non valorisée	1.775.975 kWhth
Taux de valorisation thermique	59%
Taux de valorisation énergétique	56%

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	Montant des dépenses éligibles à justifier	Solution de référence
Voirie (enrobés)	192.000		
Terrassement	99.225	99.225	
Réseaux	2.250	2.250	
Réserve incendie	6.500		
Local technique	28.000	28.000	
Substrats silos de stockage	105.734	105.734	
Aménagement silo stockage bâtiment	100.000	100.000	
Bâtiment stockage (armature)	137.164		
Pré-fosses 100 et 200 m ³	50.000	50.000	
Equipements pré-fosses	36.585	36.585	
Pompes incorporation liquides	41.397	41.397	
Trémie d'incorporation	232.486	232.486	
Digesteur	140.000	140.000	
Equipement digesteur	134.965	134.965	
Post-digesteur	140.000	140.000	
Equipement post-digesteur	106.916	106.916	
Système de chauffage	6.159	6.159	
Réseau d'air, appareil de mesure	50.406	50.406	
Stockage digestat cuve de stockage	256.273	256.273	
Equipement stockage	96.866	96.866	

Traitement digestat séparateur de phase	52.683	52.683	
Pont à bascule	30.000		
Chargeur	100.000		
Cogénérateur et ses équipements	453.895	453.895	
Valorisation chaleur échangeur	3.000	3.000	
Réseau chaleur serres et séchoir	7.480	7.480	
Raccordement Enedis	52.000	52.000	
Transformateur HTA	95.550	95.550	
Equipement armoire de contrôle supervision	95.268	95.268	
Raccordement électrique sur site	64.766	64.766	
Pièces de rechange	7.981	7.981	
Montage et mise en service	93.813	93.813	
Lancement digesteur et post-digesteur	4.573	4.573	
Mise en service et formation	7.412	7.412	
Location chaudière	3.110	3.110	
Dossier APS	2.439		
Etude d'exécution	4.390		
Etude de faisabilité	6.000		
Etude de sol	3.000		
Permis de construire	1.500		
Dossier ICPE et plan épandage	3.500		
TOTAL	3.055.286	2.568.793	505.895

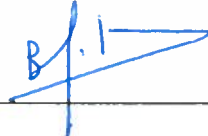
Le coût total du projet est estimé à 3.055.286 € HT. L'assiette éligible est de 2.568.793 € HT.

	Montant (€)	%
ADEME	500.000	19%
GIP	200.000	8%
Maître d'ouvrage	1.868.793	73%
Total subventionnable	2.568.793	100%

Une aide de 27% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 6,3 ans et un TRI de 14,1 %.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 8 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation à Andelot par la SAS Methafet pour une assiette subventionnable de 2.568.793 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-09
OBJET : Sarl Novalait - Unité de méthanisation - Graffigny-Chemin	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La Sarl NOVALAIT emploie cinq salariés et compte quatre associés : Philippe DERU (responsable du site), Jean-Loup MICHEL, Julien PETITFOUR et Hervé CHAMPS.

L'activité exclusive de la Sarl est l'atelier hors sol de production laitière :

- 300 vaches laitières
- 60 vaches tarées
- 50 veaux

L'alimentation en fourrage provient des exploitations agricoles des associés (SCEA d'Ize et SCEA de l'Avion). Le parcellaire de ces deux exploitations est mis à disposition pour réaliser l'épandage des effluents de la Sarl.

La principale consommation de la chaleur de la Sarl est pour la production d'eau chaude sanitaire pour les installations de traite et la fromagerie. La fromagerie et les installations de traite se trouvent à une centaine de mètres de la cogénération.

Caractéristiques techniques des installations aidées

1. Matière entrante et dimensionnement

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m ³ CH ₄ potentiel	% CH ₄ du total	Usage actuel
Fumier	6.300	100	120.873	100	Epandage
Total effluents	6.300	100	120.873	100	
TOTAL	6.300	100	120.873	100	

2. Valorisation du biogaz

Le biogaz sera valorisé dans un cogénérateur fonctionnant par la combustion seule du biogaz produit. L'électricité sera revendue à EDF via un contrat d'obligation d'achat.

Production de biogaz	223.839 m ³ /an
Teneur en CH ₄	54%
Puissance électrique installée	50 kWé
Energie électrique revendue	387.627 kWhé
Energie thermique produite	598.336 kWhth
<i>Fromagerie</i>	255.830 kWhth
<i>Autoconsommation</i>	306.584 kWhth
<i>Energie thermique non valorisée</i>	35.922 kWhth
Taux de valorisation thermique	94%
Taux de valorisation énergétique	56%

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	Montant des dépenses éligibles à justifier	Solution de référence
Digesteur acier inox	160.500	160.500	
Réseau biomasse et équipements	14.000	14.000	
Réseau et technique biogaz	10.000	10.000	
Cogénérateur	148.000	148.000	
Mise en service	3.000	3.000	
Torchère	6.000		
Ingénierie	5.000		
Pré-fosse	10.000	10.000	
Raccordement ENEDIS	25.000	25.000	
Réseau électrique installation	20.000	20.000	
Terrassement et empierrement	17.370	17.370	
Etude de sol	4.000	4.000	
Fondations, radier et dalles béton	15.000	15.000	
Réseaux de chaleur et échangeurs	13.269	13.269	
Aérothermes	10.993		
autorisations administratives	7.890		
Frais de démarrage (loc. chaudière et combustibles)	10.000	10.000	
Imprévus	10.000		
TOTAL GENERAL	490.022	450.139	173.000

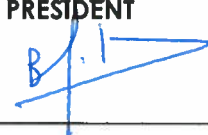
Le coût total du projet est estimé à 490.022 € HT. L'assiette éligible est de 450.139 € HT.

	Montant (€)	%
ADEME	110.000	24%
GIP	50.000	11%
Maître d'ouvrage	290.139	64%
Total subventionnable	450.139	100%

Une aide de 36% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 6 ans et un TRI de 14,4 %.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 11 % dans la limite de 50.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation par la Sarl NOVALAIT pour une assiette subventionnable de 450.139 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 13 AVR. 2018	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-10
OBJET : Bio Métha Energie - unité de méthanisation à Saint-Maurice	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La SAS BIO METHA ENERGIE rassemble trois des quatre associés engagés dans le Gaec Favrel : Damien, Cédric et Mickaël Favrel.

Ce Gaec est une exploitation polyculture-élevage :

- 400 ha de SAU : 150 ha d'herbe, 80 ha de blé, 60 ha de maïs, 60 ha d'orge, 50 ha de colza.
- Elevages laitier, charolaises et dindes

L'unité de méthanisation sera implantée sur la commune de Saint-Maurice (canton de Langres).

Caractéristiques techniques des installations aidées

1. Matière entrante et dimensionnement

Partenaires	Nature de l'activité	Gommune (distance)	Production	SAU (ha)	Implication dans projet
Gaec Favrel	Elevage laitier, bovin viande, de dindes	Saint-Maurice (1 km)	Bovins lait et viande Dindes	420 ha	Substrat/digestat
Gaec de Viras	Elevage laitier, bovin viande	Chatenay-Macheron (1 km)	Bovins lait et viande	360 ha	Substrat/digestat
Gaec Pioche	Elevage laitier	Saint-Vallier-sur-Marne (2 km)	Bovins lait	220 ha	Substrat/digestat

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m³ CH4 potentiel	% CH4 du total	Usage actuel
Lisier bovin*	4.300	39%	52.360	11%	Epandage
Fumier bovin pailleux*	2.500	23%	138.853	28%	Epandage
Fumier bovin*	2.000	18%	89.130	18%	Epandage
Fumier de volailles*	500	5%	70.180	14%	Epandage
Total effluents	9.300	85%	350.523	71%	
CIVE*	300	3%	25.428	5%	Non valorisées
Ensilage d'herbe*	750	7%	63.180	13%	Alimentation animale
Ensilage de maïs*	580	5%	55.796	11%	Alimentation animale
Total Cultures énergétiques	1630	15%	144.404	29%	
TOTAL	10.930	100%	494.927	100%	

*Taux de maîtrise du gisement (en énergie) : 64% (sécurisé à 100% par lettres d'intention)

2. Valorisation du biogaz

La principale consommation de la chaleur sera pour un usage de séchage de fourrage et céréales. Le Gaec Favrel a également l'intention de raccorder ses deux poulaillers, actuellement chauffés au gaz.

Le biogaz sera valorisé dans un cogénérateur fonctionnant par la combustion seule du biogaz produit.

Production de biogaz	903.152 m ³ /an
Teneur en CH ₄	55%
Puissance électrique installée	250 kWé
Energie électrique revendue	1.940.000 kWhé
Energie thermique produite	2.199.331 kWhth
<i>Poulaillers</i>	<i>182.364 kWhth</i>
<i>Séchoir</i>	<i>540.873 kWhth</i>
<i>Habitations</i>	<i>88.775 kWhth</i>
<i>Autoconsommation</i>	<i>522.918 kWhth</i>
<i>Energie thermique non valorisée</i>	<i>864.401 kWhth</i>
Taux de valorisation thermique	61%
Taux de valorisation énergétique	56%

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	Montant des dépenses éligibles à justifier	Solution de référence
Terrassement	85.900	85.900	
Béton process méthanisation	446.600	446.600	
Unité de production de biogaz	1.019.380	988.700	
Raccordements électriques	130.000	130.000	
Réseaux de chaleur	210.150	181.950	
Bâtiment de séchage	83.000		
Silos	52.400	52.400	
Electricité	21.000	21.000	
Frais de démarrage de l'installation	23.500	23.500	
Local technique	35.000	35.000	
Voiries	27.800		
Aménagements du site	52.600		
Ingénierie	13.350		
TOTAL	2.200.680	1.965.050	311.720


Le coût total du projet est estimé à 2.200.680 € HT. L'assiette éligible est de 1.965.050 € HT.

	Montant (€)	%
ADEME	300.000	15%
GIP	200.000	10%
Maître d'ouvrage	1.465.050	74%
Total subventionnable	1.965.050	100%

Une aide de 25% conduirait à un taux de retour brut sur investissement de 6 ans et un TRI de 14,6 %.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 10 % dans la limite de 200.000 € du projet de création d'une unité de méthanisation à Saint-Maurice par la SAS Bio Métha Energie pour une assiette subventionnable de 1.965.050 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 

13 AVR. 2018

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-11
OBJET : Cogesal-Miko - unité de méthanisation sur la station d'épuration - Saint-Dizier	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La SAS COGESAL-MIKO a implanté en 2017 une ligne de production supplémentaire de crèmes glacées Magnum et en prévoit une deuxième à l'horizon 2019 sur son site de Saint-Dizier.

Cette ligne, pour son fonctionnement, a permis l'emploi de 12 personnes supplémentaires. Cette augmentation de volume de production et donc de la charge à traiter sur la station d'épuration doit s'accompagner d'un projet pour réduire l'impact sur le milieu naturel de l'activité du site.

Les principaux objectifs du porteur sont :

- une augmentation de la capacité de traitement des effluents sur la station d'épuration (besoins liés à la mise en place de deux lignes de production supplémentaires) ;
- la transformation de la matière organique en biogaz et réinjection dans le réseau ;
- la valorisation des déchets de production sur le site (MIX) ;
- la réduction des quantités de boues produites et par suite, une réduction de l'impact transport ;
- la réduction de la consommation électrique sur la station d'épuration par le changement du type de traitement.

Caractéristiques techniques des installations aidées

1. Matière entrante et dimensionnement

Dénomination du substrat	Tonnage brut	% tonnage du total	m ³ CH ₄ potentiel	% CH ₄ du total	Usage actuel
Effluents industriels *	224.741	99%	487.294	78%	STEP industrielle
MIX (déchets de production)*	2.040	1%	139.230	22%	Méthanisation en Belgique
Total déchets industriels agro-alimentaires	226.781	100%	626.524	100%	
TOTAL	226.781	100%	626.524	100%	

*Taux de maîtrise du gisement (en énergie) : 100%

2. Valorisation du biogaz

Le biogaz sera valorisé par injection dans le réseau (96%) et dans la chaudière du site (3%).

Production de biogaz	963.884 m ³ /an
Teneur en CH ₄	65%
Volume de biogaz injecté dans le réseau	603.194 Nm ³ /an

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	Montant des dépenses éligibles à justifier	
		ADEME	AESN
Traitement des effluents	2.811.820		2.811.820
Génie civil	37.537	37.537	
Séchage	98.764	98.764	
Purification	1.424.294	1.424.294	
Torchère	44.785	44.785	
Etudes diverses	83.900		83.900
TOTAL	4.501.100	1.605.380	2.895.720

Le coût total du projet est estimé à 4.501.100 € HT. Les assiettes éligibles sont pour l'ADEME de 1.605.380 € HT et de 2.895.720 € HT pour l'agence de l'eau Seine Normandie.

L'ADEME a accordé une aide de 570.000 €, soit 36% de l'assiette 1.605.380 € HT, au titre du régime notifié n°SA-40264 relatif "aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020" à usage exclusif de l'agence.

Le plafond des aides possibles pour une grande entreprise est de 50% en zone AFR (45% hors zone AFR) pour les investissements en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

L'agence de l'eau a accordé une aide de 1.158.288 €, soit 40% (taux plafond pour les grandes entreprises) de l'assiette de 2.895.720 € HT, au titre du régime cadre exempté de notification n° SA-40647 relatif "aux aides à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation et destinées à remédier aux dommages causés par certaines calamités naturelles des agences de l'eau pour la période 2015-2020".

L'agence de l'eau ayant accompagné l'opération au taux plafond pour les grandes entreprises, il n'y a pas de place pour un autre cofinanceur sur la même assiette.

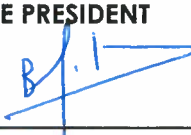
La participation du groupement se calquera sur l'assiette de l'ADEME soit :

	Montant subvention (€)	%
ADEME	570.000	36%
GIP	232.690	14%
Maître d'ouvrage	802.690	50%
Total subventionnable	1.605.380	100%

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter au titre de l'action 18-03 "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique" une aide de 14 % dans la limite de 232.690 € du projet de création d'une unité de méthanisation à Saint-Dizier par la SAS Cogesal-Miko pour une assiette subventionnable de 1.605.380 € HT.

Cette aide serait allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.40405, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 MARS 2018	N°18-12
OBJET : POMA - démonstrateur funiculaire descenderie CIGEO	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Les colis de déchets du futur CIGEO seront acheminés dans les alvéoles de stockage par une descenderie équipée d'un funiculaire. Ce funiculaire fait l'objet d'un contrat de conception, réalisation et maintenance entre l'ANDRA et POMA, constructeur français spécialiste des transports guidés dont l'objectif est de qualifier les freins d'arrêt d'urgence et les arrêts d'ultime secours du véhicule.

Le système des sécurités de ce funiculaire nécessite des études et des essais de qualification particuliers qui concourent à une démonstration de sureté requise par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Le contrat prévoit la réalisation d'un banc d'essais en région Rhône-Alpes, région d'origine du groupe POMA, dès remise du dossier d'autorisation de création de CIGEO.

POMA devrait être en charge de l'installation du futur équipement sur CIGEO, de sa maintenance, voire de son exploitation. Dans cette perspective, POMA aura à nouer des partenariats locaux avec des entreprises contribuant aux différents métiers de la maintenance.

Afin d'anticiper ces partenariats et d'ancrer ce développement technologique dans le tissu économique local, l'ANDRA a proposé que le banc d'essai et les essais soient réalisés sur notre territoire plutôt qu'en Rhône-Alpes.

Cette localisation de l'opération entraîne des coûts supplémentaires pour POMA. Un accord peut cependant être envisagé avec un effort financier de l'ANDRA et un accompagnement du GIP.

Il s'agit d'un développement technologique qui mobilise des compétences en phase avec celles de notre tissu économique (structures métalliques, électrotechnique, mécanique, ...).

1. Banc d'essai

Le programme d'essais de qualification est découpé en deux phases :

- Celle des essais unitaires de qualification ;
- Et celle des bancs d'essais de qualification à l'échelle 1/1.

a. Essais unitaires de qualification

Ensemble	Sous-ensemble
Structure de ligne	Rails Fixation de rail
Boucle de câble	Câble
Véhicule	Arrêt ultime Secours
Appareillage électrique	Equipements de contrôle commande
Equipements de gare	Butoirs de fin de voie

Ces essais permettent de valider les performances unitaires de ces éléments dans le cadre d'essais de qualification. Ils seront réalisés en premier lieu chez le constructeur ou ses sous-traitants et ne sont pas délocalisables.

b. Banc d'essais de qualification échelle 1/1

L'objectif est de mettre en place un banc d'essais échelle 1/1 en complément des essais unitaires et permettra de réaliser les essais en taille réelle.

Il comprend :

- Environ 70m de rails avec une pente de 12% pour permettre d'avoir une course de véhicule de 60m, terminée par les butoirs aval ;
- Un véhicule quasi identique au véhicule final, lesté avec un poids correspondant à celui des hottes contenant les colis de stockage et muni des deux types de freins (freins d'arrêt d'urgence et arrêts d'ultime secours) ;
- Un treuil servant à repositionner le véhicule en amont du banc d'essai pour chaque nouvel essai.

Ces essais doivent permettre :

- Une démonstration anticipée de sûreté ;
- L'anticipation des problématiques d'intégration et de fonctionnement.

Et éventuellement faciliter :

- L'information du public pour une bonne compréhension du projet ;
- La démonstration des savoir-faire de la société POMA et de ses sous-traitants.

Dans l'ensemble, ces essais mettront en œuvre :

- Différentes vitesses : le véhicule sera lâché du sommet du banc d'essai puis remonté à sa position initiale par un treuil ou un pont roulant ;
- Différents cas de charge ;
- Rails secs, rails humides, rails graissés ou non, rails rouillés ou non ;
- Différents matériaux (différence de coefficients de frottements) ;
- Différentes températures pour simuler les températures basses et hautes du site, éventuellement simuler un incendie.

La durée des essais de qualification à l'échelle 1/1 est estimée à une trentaine de mois, dont une année de travaux pour le montage du démonstrateur, six à douze mois consacrés aux essais proprement dits, le reste du temps serait consacré aux travaux d'équipement et de démontage.

2. Localisation en Meuse/Haute-Marne

Afin de conduire les essais dans les conditions maîtrisées souhaitées, pour des contraintes de sécurité et de protection du site, l'implantation du banc d'essais est nécessaire dans un bâtiment dédié. Ce bâtiment doit être adapté aux besoins du banc d'essais. Il doit permettre son installation, son exploitation (conduite des essais), sa maintenance durant les essais, et son démantèlement.

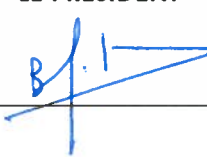
Selon les scénarii proposés, le bâtiment pourra exister (et éventuellement être réhabilité et adapté aux besoins) ou être construit pour le projet.

Après étude des différentes possibilités, la solution d'une location d'un bâtiment sur le site de Forges de Froncles a été retenue.

Le coût de réalisation du banc d'essai est estimé à 9.732.922 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (M. Mazoyer ne prend pas part au vote)
DECIDE

d'apporter au titre de l'action 18-11 "Subvention investissements innovants et recherche-développement" une aide de 10 %, dans la limite de 973.292 €, du projet de création d'un démonstrateur du funiculaire pour la descenderie CIGEO dont l'assiette subventionnable de 9.732.922 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE - M. Mazoyer ne prend pas part au vote	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 12 AVR. 2018 LE PRESIDENT 
13 AVR. 2018	